

COMPTE RENDU
CAISSE DES ECOLES
DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le dix sept mars à dix huit heures, s'est réuni le Comité de la Caisse des Ecoles en suite des convocations adressées le dix mars 2015, sous la présidence de Madame Anne Marie OLAS.

Etaient présents :

Mme OLAS, Mme BOUDET, Mme GALLOCHER, M. VEUX, Mme BOUJIDI, M. GABARROU, Mme VALLEE, Mme LEVINE,

Excusés représentés :

Mr BILLOUT par MME GALLOCHER
Mme GIGON par M. VEUX
M. BOURGET par Mme OLAS
Mme BILDE par Mme LEVINE
Mme FRANZI par Mme BOUDET

Absente : Mme BOUGE

Absents excusés :

Mme COUET, Mme LAMARRE TABARI, M. DISCH
M. PLUVINAGE, Mme PARQUET, M. GUIMBARD, Mme CORNUS, Mme TAILLIEU,
Mme WANLIN, Mme DINAUT

2015/003 – OBJET : DEBAT D ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les établissements publics administratifs de ces communes (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir.

Il n'a aucun caractère décisionnel mais il fait cependant l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

La mission principale de la caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités

scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux. Cette démarche s'inscrit dans le souci d'une éducation de qualité pour tous les élèves qui fréquentent les écoles de la commune.

Cet établissement public attribue donc les crédits essentiels aux écoles :

➤ **Le budget de fonctionnement :**

- la dotation/élève : 64 euros et 128 euros pour les élèves de CLIS,
- la subvention de 12 euros/élève pour les sorties scolaires,
- ainsi que tous les crédits indispensables au bon fonctionnement des écoles (personnel, chauffage, maintenance copieurs, contrats extincteurs, vérification électrique, vêtements de travail etc...) sont reconduits

Dans un contexte difficile, et avec de lourdes contraintes budgétaires dues à la baisse constante des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, la Caisse des écoles se trouve de plus confrontée à des dépenses incontournables, notamment la modification du temps de travail des ATSEM liée à la réforme des rythmes scolaires (mercredi matin), qui a induit des heures supplémentaires pour l'entretien des locaux.

Toutefois, en 2015, la Caisse des Ecoles maintient sa participation aux classes de découverte pour les CM2 dans 2 écoles (Château et Rossignots) sur la base de 475 €/élève partant.

➤ **le Budget investissement :**

Pour les travaux une liste assez complète a été dressée récemment avec des ordres de priorité. Un arbitrage aura lieu par les Elus de secteur et les équipes du service technique.

La baisse des dotations de l'Etat incite à une grande vigilance par rapport au budget fonctionnement mais pèsera lourdement sur le budget investissement.

C'est pourquoi il n'est pas demandé aux Directeurs des écoles de faire remonter leurs demandes comme les années précédentes, la Caisse des Ecoles se réserve la latitude d'évaluer et de régler les besoins les plus urgents des écoles en fonction des possibilités budgétaires.

Mme OLAS : la baisse des dotations a un impact important puisque ce sont -233 000 euros pour le budget 2015 de la commune, qui viennent s'ajouter aux 98 000 euros de 2014. A titre d'information, cette somme correspondrait au financement du départ de 120 CM2 pendant 4 ans en classe de découverte, sans participation des familles.

Mme VALLEE : avez-vous eu des désistements de la part de familles pour les classes de découverte, suite aux évènements.

Mme OLAS : Non, 23 enfants inscrits pour le séjour en Angleterre, tous sont partis. La coopérative scolaire participera à hauteur de 372.50 euros. Il ne sera pas demandé de participation à la coopérative scolaire de l'école les Rossignots, le coût du séjour étant conforme au montant/enfant attribué par la Caisse des Ecoles

M. GABARROU : qu'en est-il pour les investissements ?

Mme OLAS : Nous arbitrerons, après le vote du budget, mais il n'y aura pas de grosses dépenses.

Nous avons des demandes pour des tableaux interactifs, mais cela a un coût. Nous avons rencontré M. MIOLANE, référent informatique, à l'IEN, que nous avons interrogé sur d'éventuelles possibilités de financement, malheureusement il nous a répondu négativement. Pour les gros travaux dans le cadre des demandes des subventions DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) nous avons fait une demande de financement pour la réfection des sanitaires de l'école maternelle Rossignots.

Le prochain comité aura lieu le 14 avril à 18h00 – vote du Budget 2015